



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Para-hotellerie

Question écrite n° 47509

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les préoccupations exprimées de façon unanime par les cafetiers, hôteliers et restaurateurs. Ils dénoncent depuis plusieurs années la concurrence déloyale que constitue, en milieu rural, la multiplication des banquets et soirées organisés par des associations. Ces dernières, qui relèvent de la loi du 1er juillet 1901, bénéficient d'une exonération de la TVA pour six manifestations par an. A la suite du rapport qui a été rédigé en vue de limiter les abus qui ont trait au paracommercialisme, il lui demande les mesures qu'il entend adopter.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paillé Dominique](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47509

**Rubrique :** Hotellerie et restauration

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 1997, page 348